



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/51  
31 octobre 2025

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-dix-septième réunion  
Montréal, 1-5 décembre 2025  
Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**PROPOSITION DE PROJET : ÉRYTHRÉE (L')**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur les propositions de projet suivantes :

Réduction progressive

- |   |                                                                                          |               |                        |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------|
| • | Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC (phase I, première tranche) | PNUE et ONUDI | Pour examen individuel |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------|

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

## Érythrée (L')

| Titre du projet                                                           | AGENCE                          |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (phase I) | PNUE (agence principale), ONUDI |

| DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe F) | Année : 2024 | 67,91 tm | 169 266 tonnes d'éq-CO <sub>2</sub> |
|---------------------------------------------------------|--------------|----------|-------------------------------------|
|---------------------------------------------------------|--------------|----------|-------------------------------------|

| DONNÉES SUR LA CONSOMMATION SECTORIELLE DE HFC (tonnes éq-CO2) ET ACTIVITÉS |          |         |                         |                                |               |        |           |         |        |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|---------|-------------------------|--------------------------------|---------------|--------|-----------|---------|--------|
|                                                                             | Aérosols | Mousses | Lutte contre l’incendie | Climatisation et réfrigération |               |        | Entretien | Solvant | Autres |
|                                                                             |          |         |                         | Fabrication                    |               |        |           |         |        |
|                                                                             |          |         |                         | Réfrigération                  | Climatisation | Autres |           |         |        |
| Dernier rapport du programme de pays (2024)                                 |          |         |                         |                                |               |        | 169 266   |         |        |
| Activités convenues de la phase I du KIP (O/N)                              |          |         |                         |                                |               |        | O         |         |        |

| CONSOMMATION MOYENNE DE HFC DANS L'ENTRETIEN POUR 2020-2022 | 60,61 tm | 146 066 tonnes d'éq-CO <sub>2</sub> |
|-------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------|
|-------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------|

| DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes d'éq-CO <sub>2</sub> ) | 2020    | 2021    | 2022    | Moyenne 2020-2022 |
|--------------------------------------------------------|---------|---------|---------|-------------------|
| Consommation annuelle de HFC                           | 105 710 | 187 629 | 144 858 | 146 066           |
| Valeur de référence des HCFC (65 %)                    |         |         |         | 23 183            |
| Valeur de référence des HFC                            |         |         |         | 169 249           |

| CONSOMMATION DE HFC ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes d'éq-CO <sub>2</sub> ) |      |
|----------------------------------------------------------------------------|------|
| Point de départ des réductions globales durables                           | n.a. |
| Projets d'investissement précédemment approuvés pour la réduction des HFC  | Non  |
| Réductions globales des projets précédemment approuvés                     | n.a. |

| DONNÉES APPROUVÉES DU PROJET            |                                                    |                 | 2025*   | 2026    | 2027    | 2028    | 2029    | Total   |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Consommation (tonnes d'éq. CO2)         | Limites du Protocole de Montréal                   |                 | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 152 324 | s.o.    |
|                                         | Maximum autorisé                                   |                 | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 152 324 | s.o.    |
|                                         | Réduction par rapport à la valeur de référence (%) |                 | 0       | 0       | 0       | 0       | 10      | s.o.    |
| Montants recommandés en principe (\$US) | PNUE                                               | Coûts du projet | 60 614  | 0       | 0       | 29 616  | 0       | 90 230  |
|                                         |                                                    | Coûts d'appui   | 7 880   | 0       | 0       | 3 850   | 0       | 11 730  |
|                                         | ONUDI                                              | Coûts du projet | 29 294  | 0       | 0       | 38 476  | 0       | 67 770  |
|                                         |                                                    | Coûts d'appui   | 3 808   | 0       | 0       | 5 002   | 0       | 8 810   |
|                                         | Total des coûts du projet                          |                 | 89 908  | 0       | 0       | 68 092  | 0       | 158 000 |
|                                         | Total des coûts d'appui                            |                 | 11 688  | 0       | 0       | 8 852   | 0       | 20 540  |
|                                         | Total des fonds                                    |                 | 101 596 | 0       | 0       | 76 944  | 0       | 178 540 |

\* Recommandé pour approbation lors de la présente réunion

|                                                                                                                    |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Réduction de la consommation restante éligible au financement lors de la phase I (en tonnes d'éq-CO <sub>2</sub> ) | s.o. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|

|                               |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| Recommandation du Secrétariat | Pour examen individuel |
|-------------------------------|------------------------|

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Le présent document comprend les sections suivantes :
  - I. Résumé de la proposition telle que soumise
  - II. Contexte : État d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC et activités antérieures liées aux HFC
  - III. Aperçu de la consommation de HFC : Niveaux de consommation, tendances et consommation par secteur
  - IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC, tel que soumis : Cadre réglementaire, stratégie de réduction progressive, coût total de la phase et plan de mise en œuvre pour la première tranche
  - V. Observations du Secrétariat, y compris le coût convenu des activités
  - VI. Recommandation

### I. Résumé de la proposition telle que soumise

2. Au nom du gouvernement de l'Érythrée, le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale, a soumis une demande pour la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP), pour un coût total de 178 540 \$US, comprenant 96 500 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 12 545 \$US pour le PNUE, et 61 500 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 7 995 \$US pour l'ONUDI, comme initialement proposé.<sup>2</sup>

3. La mise en œuvre de la phase I du KIP aidera le gouvernement de l'Érythrée à atteindre l'objectif de réduction de 10 pour cent de sa consommation de référence de HFC, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2029.

4. Le financement de la première tranche de la phase I du KIP sollicité à la présente réunion s'élève à 145 330 \$US, comprenant 67 111 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 8 724 \$US pour le PNUE, et 61 500 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 7 995 \$US pour l'ONUDI, comme initialement proposé, pour la période allant de janvier 2026 à décembre 2027.

### II. Contexte

#### État d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC

5. Le tableau 1 présente des informations sur le plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (PGEH) en Érythrée en date d'octobre 2025.

**Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre du PGEH en Érythrée**

| Détails                                              | Phase I                          | Phase II                         |
|------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Réunion à laquelle le PGEH a été approuvé/mis à jour | 67 <sup>e</sup> /77 <sup>e</sup> | 91 <sup>e</sup> /96 <sup>e</sup> |
| Réduction par rapport à la valeur de référence       | 35 % d'ici à 2020                | 100 % d'ici à 2030               |
| Coût total de la phase (\$US)                        | 210 000                          | 640 000                          |
| Date d'achèvement (réelle/prévue)                    | 31 décembre 2021                 | 31 décembre 2031                 |

<sup>2</sup> Conformément à la lettre du 10 juin 2025 adressée au Secrétariat par le Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement de l'Érythrée.

### État d'avancement des activités antérieures liées aux HFC

6. Le tableau 2 présente un aperçu des activités mises en œuvre en Érythrée dans le cadre de l'Amendement de Kigali et financées par le Fonds multilatéral.

**Tableau 2. Activités liées aux HFC précédemment approuvées en Érythrée**

| Réunion d'approbation | Titre du projet                                              | Agence d'exécution | Coût (\$US) | Date d'achèvement |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|-------------------|
| 74 <sup>e</sup>       | Enquête sur les solutions de remplacement des SAO            | PNUE               | 40 000      | août 2017         |
| 80 <sup>e</sup>       | Activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC | PNUE               | 95 000      | novembre 2021     |

### III. Aperçu de la consommation de HFC

#### Niveaux de consommation de HFC

7. L'Érythrée importe uniquement des HFC destinés au secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation (RAC). Les substances les plus consommées en 2024 étaient le R-404A (60,2 pour cent de la consommation totale de HFC en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (eqCO<sub>2</sub>)), le HFC-134a (27,9 pour cent), le R-410A (7,4 pour cent), le R-507A (2,5 pour cent) et autres HFC (1,9 pour cent). Le tableau 3 présente la consommation de HFC du pays telle que déclarée au Secrétariat de l'ozone au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal et la valeur de référence du pays concernant les HFC.

**Tableau 3. Consommation de HFC (données visées à l'article 7 pour 2020–2024) et niveau de référence en Érythrée**

| HFC                                                                   | PRP      | 2020           | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Tonnes métriques (tm)</b>                                          |          |                |                |                |                |                |
| HFC-134a                                                              | 1 430    | 31,56          | 28,69          | 32,59          | 31,38          | 33,00          |
| HFC-23                                                                | 14 800   | 0,00           | 0,003          | 0,00           | 0,002          | 0,002          |
| HFC-32                                                                | 675      | 0,00           | 0,00           | 0,00           | 0,13           | 0,00           |
| R-404A                                                                | 3 921,60 | 10,60          | 33,02          | 19,78          | 23,56          | 26,00          |
| R-407C                                                                | 1 773,85 | 1,41           | 1,79           | 1,40           | 1,45           | 1,80           |
| R-410A                                                                | 2 087,5  | 6,62           | 5,87           | 6,00           | 6,20           | 6,03           |
| R-507A                                                                | 3 985    | 0,68           | 0,41           | 1,43           | 1,09           | 1,08           |
| <b>Total (tm)</b>                                                     |          | <b>50,87</b>   | <b>69,78</b>   | <b>61,19</b>   | <b>63,81</b>   | <b>67,91</b>   |
| <b>Tonnes eqCO<sub>2</sub></b>                                        |          |                |                |                |                |                |
| HFC-134a                                                              | 1 430    | 45 131         | 41 024         | 46 607         | 44 879         | 47 190         |
| HFC-23                                                                | 14 800   | 0              | 44             | 0              | 30             | 30             |
| HFC-32                                                                | 675      | 0              | 0              | 0              | 88             | 0              |
| R-404A                                                                | 3 921,60 | 41 549         | 129 507        | 77 554         | 92 401         | 101 962        |
| R-407C                                                                | 1 773,85 | 2 501          | 3 166          | 2 475          | 2 563          | 3 193          |
| R-410A                                                                | 2 087,5  | 13 819         | 12 254         | 12 525         | 12 932         | 12 588         |
| R-507A                                                                | 3 985    | 2 710          | 1 634          | 5 699          | 4 344          | 4 304          |
| <b>Total (tonnes eqCO<sub>2</sub>)</b>                                |          | <b>105 710</b> | <b>187 629</b> | <b>144 858</b> | <b>157 236</b> | <b>169 266</b> |
| <b>Calcul de la valeur de référence HFC (tonnes eqCO<sub>2</sub>)</b> |          |                |                |                |                |                |
| Consommation moyenne de HFC en 2020–2022                              |          |                |                |                | 146 066        |                |
| Valeur de référence des HCFC (65 %)                                   |          |                |                |                | 23 183         |                |
| <b>Valeur de référence des HFC</b>                                    |          |                |                |                | <b>169 249</b> |                |

#### Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

8. Les données relatives à la consommation sectorielle de HFC fournies par le gouvernement de l'Érythrée dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2024 sont conformes aux données déclarées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

## Tendances de la consommation de HFC

9. La consommation de HFC en Érythrée a montré une tendance lente mais à la hausse entre 2020 et 2024. Le faible niveau de consommation en 2020 peut être attribué au ralentissement économique provoqué par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une augmentation de 37 pour cent en 2021 à mesure que l'économie se redressait. En 2022, les importations ont de nouveau diminué, ce qui s'explique par les stocks disponibles de l'année précédente. Les importations ont ensuite augmenté progressivement en 2023 et en 2024, reflétant une demande croissante de HFC pour l'entretien du parc croissant d'équipements de réfrigération et de climatisation (RAC).

## Consommation de HFC par secteur

10. Les HFC sont principalement consommés pour l'entretien dans le secteur de la climatisation mobile (MAC) (29,47 pour cent en tm et 16,91 pour cent en tonnes éqCO<sub>2</sub>), suivi de la réfrigération industrielle (23,35 pour cent en tm et 33,51 pour cent en tonnes éqCO<sub>2</sub>), de la réfrigération commerciale (15,04 pour cent en tm et 13,30 pour cent en tonnes éqCO<sub>2</sub>), de la réfrigération maritime (13,68 pour cent en tm et 21,54 pour cent en tonnes éqCO<sub>2</sub>), ainsi que d'autres sous-secteurs, comme le montrent les tableaux 4 et 5.

**Tableau 4. Consommation de HFC dans les sous-secteurs de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation (RAC) en Érythrée, en tonnes métriques (2024)**

| Secteur                                  | HFC-23       | HFC-134a     | R-404A       | R-407C      | R-410A      | R-507A      | Total        | Part du total (%) |
|------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------------|
| <b>Sous-secteurs de la réfrigération</b> |              |              |              |             |             |             |              |                   |
| Domestique                               | 0,00         | 5,11         | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 5,11         | 7,53              |
| Commercial                               | 0,00         | 6,91         | 2,93         | 0,15        | 0,00        | 0,22        | 10,21        | 15,04             |
| Industriel                               | 0,00         | 0,80         | 12,55        | 1,65        | 0,00        | 0,86        | 15,86        | 23,36             |
| Maritime                                 | 0,002        | 0,00         | 9,29         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 9,29         | 13,68             |
| Transport                                | 0,00         | 0,14         | 1,24         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 1,38         | 2,03              |
| <b>Sous-secteurs de la climatisation</b> |              |              |              |             |             |             |              |                   |
| Résidentiel                              | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00        | 5,54        | 0,00        | 5,54         | 8,16              |
| Commercial                               | 0,00         | 0,01         | 0,00         | 0,00        | 0,49        | 0,00        | 0,50         | 0,74              |
| Mobile                                   | 0,00         | 20,01        | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 20,01        | 29,47             |
| <b>Total</b>                             | <b>0,002</b> | <b>32,98</b> | <b>26,01</b> | <b>1,80</b> | <b>6,03</b> | <b>1,08</b> | <b>67,90</b> | <b>100,00</b>     |

**Tableau 5. Consommation de HFC dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation (RAC) en Érythrée, en tonnes éqCO<sub>2</sub> (2024)**

| Secteur                                  | HFC-23 | HFC-134a | R-404A | R-407C | R-410A | R-507A | Total  | Part du total (%) |
|------------------------------------------|--------|----------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------|
| <b>Sous-secteurs de la réfrigération</b> |        |          |        |        |        |        |        |                   |
| Domestique                               | 0      | 7 307    | 0      | 0      | 0      | 0      | 7 307  | 4,32              |
| Commercial                               | 0      | 9 881    | 11 490 | 266    | 0      | 877    | 22 514 | 13,30             |
| Industriel                               | 0      | 1 144    | 49 216 | 2 927  | 0      | 3 427  | 56 714 | 33,50             |
| Maritime                                 | 30     | 0        | 36 432 | 0      | 0      | 0      | 36 461 | 21,54             |
| Transport                                | 0      | 200      | 4 863  | 0      | 0      | 0      | 5 063  | 2,99              |
| <b>Sous-secteurs de la climatisation</b> |        |          |        |        |        |        |        |                   |
| Résidentiel                              | 0      | 0        | 0      | 0      | 11 565 | 0      | 11 565 | 6,83              |

| Secteur      | HFC-23    | HFC-134a      | R-404A         | R-407C       | R-410A        | R-507A       | Total          | Part du total (%) |
|--------------|-----------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|-------------------|
| Commercial   | 0         | 14            | 0              | 0            | 1 023         | 0            | 1 037          | 0,61              |
| Mobile       | 0         | 28 614        | 0              | 0            | 0             | 0            | 28 614         | 16,90             |
| <b>Total</b> | <b>30</b> | <b>47 161</b> | <b>102 001</b> | <b>3 193</b> | <b>12 588</b> | <b>4 304</b> | <b>169 276</b> | <b>100</b>        |

*Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation*

11. On estime à environ 500 le nombre de techniciens et à 63 le nombre d'ateliers de maintenance consommant des HFC en Érythrée, environ 50 pour cent des techniciens travaillant dans le secteur informel. On dénombre environ 15 grands ateliers et 60 petits ateliers de climatisation mobile (MAC). Un système de certification des techniciens est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la phase II du PGEH, en collaboration avec la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) et le service national de l'ozone.

12. Il existe quatre centres de formation affiliés au Ministère de l'éducation et à l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche (NHERI), situés dans différentes régions du pays, qui offrent divers niveaux de formation, notamment des diplômes supérieurs, des programmes de certification et des formations en cours d'emploi. L'un de ces centres est un centre national de formation offrant des diplômes supérieurs. Au cours des deux dernières années, 34 étudiants, dont 15 femmes, ont obtenu un diplôme supérieur. Deux centres dispensent des formations et délivrent des certificats aux techniciens du secteur de l'entretien afin d'améliorer leurs compétences. Un centre aide également à placer des apprentis dans des entreprises et ateliers pour acquérir une expérience pratique après une année d'études.

*Entretien des systèmes de réfrigération domestiques, commerciaux, industriels, maritimes et de transport*

13. Il existe plus de 340 000 unités de réfrigération domestique consommant du HFC-134a dans le pays, notamment des réfrigérateurs, congélateurs coffres et systèmes de refroidissement portatifs utilisés dans les ménages, les immeubles de bureaux et les restaurants. Ces équipements représentent 60 pour cent du parc domestique de réfrigération, les 40 pour cent restants utilisant du R-600a.

14. La réfrigération commerciale dans le pays comprend environ 100 000 unités, dont des appareils autonomes et des unités de condensation utilisant le HFC-134a, le R-404A, le R-407C et le R-507A. Le R-404A est le réfrigérant le plus utilisé dans les unités de condensation, représentant 80 pour cent de ces équipements, les 20 pour cent restants fonctionnant avec d'autres HFC. Le HFC-134a est le réfrigérant principal utilisé dans 80 pour cent des unités autonomes, mais l'utilisation du R-600a progresse, représentant désormais 20 pour cent du marché.

15. La réfrigération industrielle comprend de grands systèmes centralisés et des refroidisseurs de procédés, utilisés couramment dans les brasseries, les usines de transformation du poisson et les entrepôts frigorifiques liés à la pêche. Bien que ce sous-secteur repose principalement sur des équipements à base de HFC, avec quelques unités à base de HCFC, l'ammoniac (R-717) a commencé à pénétrer le marché et est utilisé dans une proportion très limitée de refroidisseurs industriels.

16. Les équipements de réfrigération marine sont utilisés dans les navires de pêche et de plaisance. Parmi les 112 navires recensés, 50 pour cent utilisent le HCFC-22, 30 pour cent le R-404A et 20 pour cent le R-717.

17. Dans le sous-secteur de la réfrigération des transports, les camions frigorifiques sont utilisés dans les secteurs agricole et agroalimentaire pour le transport des produits vers les consommateurs locaux et pour l'exportation. On estime à 136 le nombre de véhicules frigorifiques en service, dont 90 pour cent fonctionnent au R-404A et 10 pour cent au HFC-134a.

Entretien des systèmes de climatisation résidentiels et commerciaux

18. Le sous-secteur de la climatisation résidentielle compte plus de 130 000 unités, dont 80 pour cent fonctionnent au R-410A, le réfrigérant dominant, les autres unités fonctionnant au HCFC-22. Le HFC-32 n'a pas encore pénétré ce marché. Le sous-secteur de la climatisation commerciale comprend des systèmes multisplits, des systèmes gainables, des refroidisseurs d'eau et des systèmes centralisés. Ces systèmes sont couramment utilisés dans les bâtiments commerciaux, les grands immeubles de bureaux, les aéroports, les grands hôtels, les hôpitaux et les supermarchés. Environ 60 pour cent de ces systèmes fonctionnent aux HFC, principalement au R-410A, les autres étant à base de HCFC.

Entretien des systèmes de climatisation mobile

19. Le sous-secteur de la climatisation mobile comprend environ 70 000 véhicules, tous utilisant le HFC-134a comme réfrigérant. Les véhicules équipés de systèmes au HFO-1234yf ne sont pas encore disponibles sur le marché local. Ce sous-secteur inclut les véhicules particuliers ainsi que les véhicules lourds, tels que les camions et remorques utilisés dans divers secteurs, notamment celui des mines.

#### **IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC telle que soumise**

Cadre institutionnel, politique et réglementaire

20. Le Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement de l'Érythrée est l'autorité nationale désignée pour le Protocole de Montréal. Au sein de ce ministère, le Département de l'environnement supervise les activités par l'intermédiaire de l'Unité d'adaptation aux changements climatiques (CCAU). Le service national de l'ozone, relevant de la CCAU, est l'entité principale chargée de gérer les obligations de l'Érythrée au titre du Protocole de Montréal, notamment la communication des données, le fonctionnement du système de licences, l'allocation des quotas et la mise en œuvre des projets. Le Comité directeur national, composé de représentants des ministères et du secteur privé, fournit des orientations en matière de politiques et de mise en œuvre des projets. Parmi les autres parties prenantes clés figurent l'Association de la réfrigération de l'Érythrée, le Département des douanes, le Ministère du commerce et de l'industrie, le Ministère de la santé, le Ministère des ressources marines, le Ministère de la justice, le Ministère des transports et de la communication, ainsi que le Ministère du tourisme.

21. L'Érythrée a introduit un système de licences et de quotas entré en vigueur en 2025 pour soutenir ses objectifs de réduction et assurer le respect du calendrier de réduction progressive des HFC. Des codes douaniers pour les HFC ont été élaborés afin de faciliter le suivi des importations de HFC. Le service national de l'ozone collabore étroitement avec le Ministère du commerce et de l'industrie et le Département des douanes pour gérer le système de licences, allouer les quotas et contrôler les importations et exportations de substances réglementées. Le Ministère de l'énergie et des mines a élaboré des normes minimales de performance énergétique (MEPS) pour les réfrigérateurs domestiques et les équipements de climatisation résidentiels, et leur adoption est en cours. Bien que l'Érythrée n'ait pas encore appliqué de MEPS ni d'exigences d'étiquetage, plusieurs mesures politiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'efficacité énergétique, notamment la Politique et cadre de développement des énergies renouvelables, le Cadre national de développement énergétique, et le renforcement de l'accès et de la sécurité énergétiques en Érythrée.

Stratégie de réduction progressive pour la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFCStratégie globale

22. Le gouvernement de l'Érythrée propose une approche en quatre phases pour atteindre la réduction prévue de la consommation de HFC d'ici à 2045. La phase I du KIP vise à atteindre l'objectif de réduction

de 10 pour cent d'ici à 2029. Les phases suivantes du KIP traiteront des objectifs de réduction progressive pour 2035, 2040 et 2045. La phase I donne la priorité à la mise en place d'un environnement favorable pour faciliter la transition vers des technologies à faible potentiel ou à potentiel nul de réchauffement planétaire (PRP) dans le secteur de l'entretien RAC. Elle mettra l'accent sur l'élaboration d'un cadre juridique pour réglementer l'importation et l'utilisation des HFC, le renforcement des capacités des techniciens et des organismes chargés de l'application, la promotion des solutions de remplacement à faible PRP et la sensibilisation des parties prenantes.

### *Réductions proposées*

23. La phase I vise à éliminer 16 925 tonnes  $\text{eqCO}_2$  de HFC, réduisant ainsi la consommation de HFC du pays de 10 pour cent par rapport à son niveau de référence d'ici à 2029. Le gouvernement de l'Érythrée et le PNUE ont prévu la consommation de HFC selon un scénario de maintien du statu quo (*business-as-usual*, BAU), en supposant une croissance annuelle de 5,2 pour cent jusqu'en 2029. Cette projection tient compte des prévisions de croissance sectorielle, des contributions des parties prenantes, des mesures d'élimination des HCFC et de l'introduction progressive des HFC, comme l'indique le tableau 6 ci-après :

**Tableau 6. Prévision de la consommation de HFC selon le scénario sans contrainte, limites du Protocole de Montréal et réductions proposées dans la phase I (tonnes  $\text{eqCO}_2$ )**

| Détails                                                                              | 2025    | 2026    | 2027    | 2028    | 2029    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Prévision de la consommation de HFC à un taux de croissance annuel de 5,2 pour cent* | 178 067 | 187 327 | 197 068 | 207 315 | 218 096 |
| Limites de consommation de HFC fixées par le Protocole de Montréal                   | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 152 324 |
| Niveaux de consommation de HFC proposés dans le KIP                                  | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 152 324 |
| Réductions proposées par rapport à la valeur de référence HFC (%)                    | 0       | 0       | 0       | 0       | 10      |

\* Calculée sur la base d'une augmentation de 5,2 pour cent par rapport aux données de 2024 soumises, en raison de la croissance prévue du secteur et des contributions des parties prenantes recueillies lors de l'enquête KIP.

### *Activités proposées*

24. Les activités proposées dans le secteur de l'entretien et la ventilation de leur coût dans la phase I et dans la première tranche sont présentées au tableau 7.

**Tableau 7. Activités du secteur de l'entretien et leurs coûts dans la phase I et la première tranche du KIP pour l'Érythrée, tel que soumis**

| Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Agence | Coût (\$US) |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |        | Phase I     | Première tranche |
| Composante 1 : Cadre réglementaire et mécanisme de contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                           |        |             |                  |
| 1.1 Appliquer et suivre le système de licences et de quotas pour les HFC; élaborer un système de quotas différenciés selon le PRP pour les applications disposant de substituts à faible PRP; recruter un consultant juridique pour élaborer des documents juridiques tels que des mémorandums d'accord avec les principales parties prenantes du KIP | PNUE   | 9 750       | 7 750            |
| 1.2 Établir et faire appliquer une législation imposant l'utilisation obligatoire d'équipements de récupération des frigorigènes pour les exploitants commerciaux et industriels RAC                                                                                                                                                                  | ONUDI  | 5 350       | 5 350            |
| 1.3 Élaborer des mécanismes de contrôle pour encourager la transition des réfrigérants HFC à PRP élevé vers des réfrigérants non HFC dans la réfrigération résidentielle et commerciale                                                                                                                                                               | PNUE   | 10 000      | 10 000           |
| Sous-total composante 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |        | 25 100      | 23 100           |
| Composante 2 : Renforcement des capacités des agents des douanes                                                                                                                                                                                                                                                                                      |        |             |                  |
| 2.1 Actualiser le programme de formation des douaniers pour y intégrer les nouveaux codes du Système harmonisé (SH), les frigorigènes à faible PRP et les HFC (recrutement d'un spécialiste et organisation d'un atelier pour 20 participants)                                                                                                        | PNUE   | 10 100      | 10 100           |
| 2.2 Organiser deux ateliers pour 110 agents des douanes (50 pour cent de femmes) sur le nouveau programme                                                                                                                                                                                                                                             | PNUE   | 6 100       | 3 050            |
| Sous-total composante 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |        | 16 200      | 13 150           |
| Composante 3 : Renforcement des capacités dans les secteurs RAC et MAC                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |             |                  |
| 3.1 Actualiser le programme de formation des instituts techniques et professionnels RAC pour y intégrer les HFC et autres frigorigènes à faible PRP (recrutement d'un consultant et organisation d'un atelier pour 34 participants)                                                                                                                   | PNUE   | 8 600       | 8 600            |
| 3.2 Organiser deux sessions de formation pour 130 techniciens RAC et étudiants (30 pour cent de femmes) sur les technologies RAC à faible PRP et à haut rendement énergétique                                                                                                                                                                         | PNUE   | 10 600      | 10 600           |
| 3.3 Sensibiliser les importateurs, distributeurs et détaillants RAC à la réduction progressive des HFC, aux solutions de remplacement et à la mise en œuvre du KIP, notamment en favorisant la participation des femmes aux activités du projet                                                                                                       | PNUE   | 7 800       | 3 900            |
| 3.4 Organiser deux ateliers de sensibilisation pour 50 importateurs du sous-secteur MAC sur la réduction progressive des HFC et les solutions de remplacement                                                                                                                                                                                         | PNUE   | 2 800       | 1 400            |
| Sous-total composante 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |        | 29 800      | 24 500           |
| Composante 4 : Projet pilote de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale                                                                                                                                                                                                                                                         |        |             |                  |
| 4.1 Sensibiliser le sous-secteur de la réfrigération commerciale à l'initiative du monobloc R-290 et sélectionner un bénéficiaire                                                                                                                                                                                                                     | PNUE   | 5 000       | 5 000            |
| 4.2 Démontrer l'utilisation d'une unité monobloc R-290 dans une petite chambre froide existante, y compris l'achat, l'installation, la mise en service et la formation                                                                                                                                                                                | ONUDI  | 50 000      | 50 000           |
| 4.3 Suivre et rendre compte de la performance de l'unité R-290 monobloc et de l'unité R-404A pour comparer les performances et les économies d'énergie                                                                                                                                                                                                | UNEP   | 16 100      | 0                |
| Sous-total composante 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |        | 71 100      | 55 000           |
| Composante 5 : Coordination et suivi du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |        |             |                  |

| Activité                                                                          | Agence | Coût (\$US)    |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------|------------------|
|                                                                                   |        | Phase I        | Première tranche |
| Appui au suivi du projet et coordination de la mise en œuvre (voir paragraphe 25) | PNUE   | 9 650          | 6 711            |
|                                                                                   | ONUDI  | 6 150          | 6 150            |
| Sous-total composante 5                                                           |        | 15 800         | 12 861           |
| <b>Sous-total PNUE</b>                                                            |        | <b>96 500</b>  | <b>67 111</b>    |
| <b>Sous-total ONUDI</b>                                                           |        | <b>61 500</b>  | <b>61 500</b>    |
| <b>Total</b>                                                                      |        | <b>158 000</b> | <b>128 611</b>   |

### *Mise en œuvre, coordination et suivi du projet*

25. Les dispositions institutionnelles et l'infrastructure établies dans le cadre du PGEH serviront de base à la mise en œuvre et au suivi des activités du KIP. Le suivi du projet et la coordination de sa mise en œuvre seront assurés par le service national de l'ozone, avec l'appui d'un expert recruté. Un budget de 15 800 \$US est proposé, comprenant les honoraires des consultants (7 500 \$US), les déplacements intérieurs (4 000 \$US), les réunions et autres fournitures (4 300 \$US).

### Coût total de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

26. Le budget de la phase I a été estimé à 158 000 \$US. Les coûts des activités dans le secteur de l'entretien de la réfrigération ont été proposés conformément à la décision 92/37.

### Plan de mise en œuvre pour la première tranche

27. La première tranche de financement de la phase I du KIP a été soumise pour un montant total de 128 611 \$US, comme indiqué au tableau 7 ci-dessus, et sera mise en œuvre de janvier 2026 à décembre 2027. Des informations détaillées sur les activités à mettre en œuvre au titre de la première tranche, y compris les ajustements et le niveau de financement convenu, sont présentées au paragraphe 37 ci-après.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **V. Observations**

#### Cadre institutionnel, politique et réglementaire

#### *Système de licences et de quotas pour les HFC*

28. Conformément à la décision 87/50 g), le PNUE a confirmé que l'Érythrée dispose d'un système de licences et de quotas établi et applicable pour le suivi des importations et exportations de HFC. Le pays fixe son quota annuel en tonnes éqCO<sub>2</sub>, tandis que les importateurs reçoivent leurs quotas en tonnes métriques, et le service national de l'ozone calcule et suit ces quotas afin de les aligner sur la limite nationale. Le quota pour 2025 a été fixé à 169 249 tonnes éqCO<sub>2</sub>.

29. Lors de l'examen du projet, plusieurs ajustements ont dû être effectués dans les données de l'article 7 et du programme de pays afin de corriger des erreurs de classification et des incohérences. Après correction, le Secrétariat a noté que la consommation de HFC pour 2024 (169 266 tonnes éqCO<sub>2</sub>) dépassait légèrement la valeur de référence (169 249 tonnes éqCO<sub>2</sub>) de 17 tonnes éqCO<sub>2</sub>. Le Secrétariat a discuté avec le PNUE de la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système de quotas pour éviter de futures divergences, et le PNUE a confirmé que cette amélioration serait réalisée dans le cadre de la phase I. Conformément aux précédents, la recommandation d'approbation du KIP est faite sans préjudice du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal relatif au traitement des cas de non-respect.

## Questions techniques et relatives aux coûts

### *Composante 1 : Cadre réglementaire et mécanisme de contrôle*

30. Compte tenu de la présence de solutions de remplacement déjà introduites sur le marché (réfrigérateurs domestiques à R-600a et équipements commerciaux autonomes à R-290), le Secrétariat a demandé si le pays envisageait d'interdire l'importation d'équipements à base de HFC dans ces sous-secteurs au cours de la phase I. Le PNUE a répondu qu'une interdiction directe risquerait de se heurter à des contraintes économiques. Toutefois, le service national de l'ozone prévoit de mettre en place un système de quotas différenciés attribuant des quotas plus élevés aux frigorigènes à faible PRP qu'à ceux à PRP élevé, lorsque les deux types sont disponibles pour une même application RAC. À la suite de discussions supplémentaires, le PNUE a confirmé que le pays avait accepté de mettre en œuvre une interdiction d'importation des réfrigérateurs domestiques et des équipements commerciaux autonomes à base de HFC d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2028. En outre, le pays s'est engagé à élaborer et à appliquer une interdiction d'utilisation du HFC-23 dans les applications de réfrigération d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2029.

### *Composante 3 : Renforcement des capacités dans les secteurs RAC et MAC*

31. Le Secrétariat, notant la forte consommation de HFC dans les sous-secteurs de la climatisation mobile (MAC) et de la réfrigération marine, a demandé quelles mesures étaient prévues pour y traiter la réduction progressive des HFC. Le PNUE a expliqué que le sous-secteur MAC dépend entièrement du HFC-134a et qu'aucun réfrigérant de remplacement n'a encore été introduit sur le marché. Dans le cadre de la phase I du KIP, deux ateliers de sensibilisation sont prévus pour les parties prenantes concernées. Le sous-secteur de la réfrigération marine sera traité dans une phase ultérieure du KIP.

32. À la suite de discussions sur la nécessité de mieux comprendre et de renforcer ces deux sous-secteurs en vue de la réduction progressive des HFC, le PNUE a accepté d'élargir les activités de la phase I pour inclure des interventions ciblées, afin de préparer le terrain pour les phases suivantes du KIP. Les activités spécifiques intégrées dans la composante 3 comprennent : la formation des techniciens MAC aux bonnes pratiques d'entretien; une étude du sous-secteur MAC pour identifier les obstacles potentiels à l'adoption des HFO; une évaluation des besoins des principales parties prenantes (techniciens, ateliers, importateurs); des activités de sensibilisation pour le sous-secteur de la réfrigération marine; et une étude de ce secteur incluant la collecte de données sur les utilisateurs et les navires, l'analyse des schémas de consommation, l'évaluation des besoins en formation et l'exploration des options technologiques.

### *Composante 4 : Projet pilote de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale*

33. Concernant l'activité de démonstration de l'unité monobloc R-290 dans une chambre froide existante, l'ONUDI a expliqué que le projet pilote vise à démontrer l'utilisation d'hydrocarbures (HC) à faible PRP, en réponse à la demande croissante de réfrigération commerciale, actuellement dominée par des réfrigérants à PRP élevé. Le cofinancement du bénéficiaire couvrira les infrastructures, les travaux de génie civil et les adaptations de sécurité, tandis que l'équipement sera financé par le projet. L'objectif est de démontrer la faisabilité des systèmes à base d'hydrocarbures pour de petites chambres froides destinées au stockage de fruits, légumes et produits surgelés, et de promouvoir la réplication de cette technologie dans le secteur. Au cours des discussions, il a été convenu de réduire le coût de l'équipement selon son type et sa taille, de diminuer le coût du suivi et d'augmenter les activités de promotion de la technologie. En conséquence, le PNUE et l'ONUDI ont révisé la composante en abaissant les coûts de l'équipement et du suivi, et en ajoutant de nouvelles activités, notamment deux ateliers sur la sécurité et trois ateliers de diffusion des résultats. À l'achèvement du projet auprès de l'utilisateur final, l'ONUDI soumettra un rapport final sur la mise en œuvre du projet, y compris la réduction de HFC et les gains d'efficacité énergétique obtenus, conformément à la décision 92/36 g).

*Répartition des tranches*

34. Le Secrétariat a noté que le projet a initialement demandé 81 pour cent du coût total pour la première tranche et 19 pour cent pour la deuxième tranche. Après discussion, cette répartition a été révisée à 57 pour cent pour la première tranche et à 43 pour cent pour la deuxième et dernière tranche.

Coût total du projet

35. Pour un coût total de 158 000 \$US, la phase I du KIP pour l'Érythrée permettra de réduire de 16 925 tonnes éqCO<sub>2</sub> la consommation de HFC du pays admissible au financement. Bien qu'aucune modification n'ait été apportée au budget global, les réaffectations et ajouts suivants aux activités du projet ont été convenus, conformément aux discussions résumées aux paragraphes 31 à 34 ci-dessus :

- a) Composante 1 : Réaffectation de 10 000 \$US, initialement prévus pour l'élaboration d'un mécanisme de contrôle des frigorigènes à PRP élevé, afin de soutenir l'élaboration de règlements visant à interdire l'utilisation des frigorigènes HFC dans la réfrigération domestique et commerciale autonome d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2028, et à interdire l'utilisation du HFC-23 dans la réfrigération marine d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2029;
- b) Composante 3 : Réaffectation de 21 100 \$US provenant de la composante 4 pour soutenir l'ajout des activités suivantes : i) formation des techniciens MAC aux bonnes pratiques d'entretien (ONUDI) (5 600 \$US); ii) évaluation du degré de préparation du sous-secteur MAC à la transition vers des solutions de remplacement à faible PRP (ONUDI) (7 500 \$US); iii) étude du sous-secteur de la réfrigération marine (ONUDI) (8 000 \$US). Par ailleurs, l'activité 3.3 (voir tableau 7) a été élargie pour inclure un atelier de sensibilisation destiné aux opérateurs maritimes sur le KIP et la réduction progressive des HFC, y compris le système de licences et de quotas; et
- c) Composante 4 : Avec une réduction de 21 100 \$US, le coût total révisé de la composante (50 000 \$US) comprendra : i) une activité de sensibilisation et la sélection du bénéficiaire (PNUE) (5 000 \$US); ii) l'achat du monobloc R-290 (ONUDI) (20 000 \$US); iii) deux ateliers sur les exigences de sécurité pour les frigorigènes HC destinés à 120 participants (ONUDI) (6 600 \$US); iv) le suivi et la communication des performances et de la consommation d'énergie de l'équipement de référence et du nouvel équipement installé (PNUE) (10 000 \$US); et v) trois ateliers de diffusion des résultats auprès des parties prenantes concernées destinés à un total de 150 participants (ONUDI) (8 400 \$US);
- d) Composante 5 : Compte tenu des changements ci-dessus, le coût du suivi du projet a été ajusté entre les agences de 170 \$US (une diminution pour le PNUE et une augmentation correspondante pour l'ONUDI).

36. Un résumé des coûts convenus par composante est présenté ci-après au tableau 8 :

**Tableau 8. Coûts convenus par composante pour la phase I**

| Composante                                                                        | Agence        | Montant initial (\$US) | Montant révisé (\$US) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------|-----------------------|
| 1. Cadre réglementaire et mécanismes de contrôle                                  | PNUE et ONUDI | 25 100                 | 25 100                |
| 2. Renforcement des capacités des agents des douanes                              | PNUE          | 16 200                 | 16 200                |
| 3. Renforcement des capacités dans les secteurs RAC et MAC                        | PNUE et ONUDI | 29 800                 | 50 900                |
| 4. Projet pilote de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale | PNUE et ONUDI | 71 100                 | 50 000                |
| 5. Mise en œuvre et suivi du projet                                               | PNUE et ONUDI | 15 800                 | 15 800                |
| <b>Sous-total PNUE</b>                                                            |               | <b>96 500</b>          | <b>90 230</b>         |

| Composante       | Agence | Montant initial (\$US) | Montant révisé (\$US) |
|------------------|--------|------------------------|-----------------------|
| Sous-total ONUDI |        | 61 500                 | 67 770                |
| Total            |        | 158 000                | 158 000               |

Plan de mise en œuvre pour la première tranche du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

37. Le plan d'action convenu comprendra les activités suivantes, pour un montant total de 89 908 \$US (60 614 \$US pour le PNUE et 29 294 \$US pour l'ONUDI) :

- a) *Cadre réglementaire et mécanisme de contrôle* : Application et suivi du système national de quotas HFC; élaboration d'un système de quotas différenciés selon le PRP pour les applications utilisant des alternatives à faible PRP; recrutement d'un consultant juridique pour élaborer des documents juridiques tels que des mémorandums d'accord avec les principales parties prenantes; rédaction de règlements visant à interdire les frigorigènes HFC à PRP élevé dans la réfrigération résidentielle et commerciale et à interdire l'utilisation du HFC-23 dans les applications de réfrigération (PNUE) (17 750 \$US); établissement et application d'une législation imposant aux exploitants RAC commerciaux et industriels d'utiliser des équipements de récupération des frigorigènes (ONUDI) (5 350 \$US);
- b) *Renforcement des capacités des agents des douanes* : Actualisation du programme de formation des douanes pour y intégrer les nouveaux codes du Système harmonisé, les frigorigènes à faible PRP et les HFC; organisation de deux ateliers pour former 55 agents des douanes (50 pour cent de femmes) au programme actualisé (PNUE) (13 150 \$US);
- c) *Renforcement des capacités dans les secteurs RAC et MAC* : Actualisation des programmes de formation des instituts techniques et professionnels RAC pour y inclure les HFC et autres frigorigènes à faible PRP; organisation de deux formations pour 130 techniciens RAC et étudiants (30 pour cent de femmes) sur les technologies RAC écoénergétiques utilisant des frigorigènes à faible PRP; sensibilisation des importateurs, distributeurs, détaillants et opérateurs maritimes RAC à la réduction progressive des HFC et à la mise en œuvre du KIP; réalisation d'une étude sur le secteur de la réfrigération marine; organisation d'un atelier de sensibilisation pour 50 importateurs du secteur MAC sur le système de licences/quotas et les substituts au HFC-134a (PNUE) (24 500 \$US); organisation de deux ateliers pour 50 techniciens MAC sur les bonnes pratiques d'entretien et réalisation d'une évaluation du sous-secteur MAC (ONUDI) (21 100 \$US); et
- d) *Appui au suivi du projet et activités de coordination de la mise en œuvre (PNUE) (5 214 \$US), (ONUDI) (2 844 \$US)* : Comprenant les consultants (4 000 \$US), les déplacements intérieurs (2 000 \$US), ainsi que les réunions et autres fournitures (2 058 \$US).

Exemption pour les pays à température ambiante élevée

38. L'Érythrée fait partie des pays bénéficiant de l'exemption relative aux températures ambiantes élevées (HAT), conformément à la décision XXVIII/2 des Parties. Cette décision permet à ces pays de demander des exemptions pour des sous-secteurs ou utilisations spécifiques lorsqu'il n'existe pas de substituts appropriés, et précise, au paragraphe 35, que la quantité de substances visées à l'annexe F faisant l'objet de l'exemption HAT n'est pas admissible au financement du Fonds multilatéral tant que l'exemption est en vigueur pour le pays.

39. Bien que l'Érythrée ait initialement indiqué son intention de demander l'exemption HAT, le 24 juillet 2025, le gouvernement a avisé le Secrétariat de l'ozone qu'il retirait sa demande d'exemption.

#### Cofinancement

40. Le pays apportera des contributions en nature, notamment l'utilisation des sites web existants, des plateformes de médias sociaux, des forums et des bulletins d'information du gouvernement pour diffuser des informations sur les activités, objectifs et initiatives du KIP. Le service national de l'ozone collaborera étroitement avec les centres de formation pour examiner les possibilités de cofinancement en nature pour la formation des techniciens. Pour le projet de démonstration, les travaux de plomberie, d'électricité et de génie civil seront fournis par le bénéficiaire.

#### Plan d'activités 2025-2027 du Fonds multilatéral

41. Le PNUE et l'ONUDI demandent 158 000 \$US, plus les coûts d'appui aux agences, pour la mise en œuvre de la phase I du KIP pour l'Érythrée. Le montant total demandé pour la période 2025-2027, soit 101 596 \$US (y compris les coûts d'appui aux agences), est inférieur de 11 440 \$US au montant prévu dans le plan d'activités.

#### Mise en œuvre de la politique relative à l'égalité des sexes

42. L'Érythrée s'est engagée à appliquer la politique du Fonds multilatéral relative à l'égalité des sexes, conformément aux décisions 84/92 d), 90/48 c) et 92/40 b), tout au long de la mise en œuvre du KIP. Le service national de l'ozone encouragera la participation des hommes et des femmes aux programmes de renforcement des capacités et incitera les institutions participantes à désigner des femmes pour les formations, consultations avec les parties prenantes et fonctions techniques. De plus, des cibles de participation par genre ont été fixées pour les programmes de formation des douaniers et des techniciens, et la participation des hommes et des femmes aux formations, consultations, équipes de mise en œuvre et activités de sensibilisation sera suivie. Des mécanismes de suivi et de communication des résultats seront établis pour garantir que les progrès réalisés soient documentés et alignés sur les objectifs de la politique du Fonds multilatéral relative à l'égalité des sexes.

#### Durabilité de la réduction progressive des HFC et évaluation des risques

43. Les risques potentiels pesant sur la durabilité de la réduction progressive des HFC en Érythrée comprennent la lente adoption des solutions de remplacement par le marché, la faible disponibilité des alternatives à faible PRP, la hausse de la demande d'équipements à PRP élevé, les retards de mise en œuvre et le manque d'engagement des entreprises non participantes. Ces risques sont atténués grâce à un appui réglementaire solide, incluant des interdictions; à la formation continue des techniciens par les établissements d'enseignement technique et professionnel; et aux plans opérationnels pour les centres de recyclage, de récupération et de régénération (RRR) mis en place dans le cadre du PGEH. L'application des mesures douanières et la mobilisation du secteur privé renforceront davantage l'adoption des substituts. Le plan de durabilité à long terme prévoit la promotion des centres de régénération, des stratégies pour l'adoption durable des solutions de remplacement et la poursuite des formations à l'intention des techniciens.

#### Incidence sur le climat

44. Les activités proposées, notamment les mesures politiques visant à imposer la récupération obligatoire par les exploitants RAC commerciaux et industriels, les règlements interdisant l'utilisation des HFC dans la réfrigération résidentielle et commerciale d'ici à 2028, le renforcement des capacités des agents des douanes, la mise en œuvre de programmes d'amélioration des pratiques d'entretien dans le secteur RAC, la réalisation d'un projet de démonstration pour encourager l'adoption de technologies de remplacement, et la sensibilisation accrue des principales parties prenantes à la réduction progressive des

HFC, laissent prévoir que la mise en œuvre de la phase I du KIP permettra de réduire les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère, générant ainsi des avantages pour le climat. Le calcul de l'incidence sur le climat des activités du KIP indique qu'à l'horizon 2029, l'Érythrée aura réduit ses émissions d'environ 16 925 tonnes éqCO<sub>2</sub> de HFC, ce chiffre correspondant à la différence entre la valeur de référence HFC pour le respect des obligations et la cible fixée pour 2029, en supposant que la totalité des HFC consommés aurait fini par être émise.

#### Projet d'accord

45. Un projet d'accord entre le gouvernement de l'Érythrée et le Comité exécutif pour la phase I du KIP figure à l'annexe I du présent document.

#### Coordination des activités du secteur de l'entretien dans le cadre des plans d'élimination progressive des HCFC et de réduction progressive des HFC

46. Le gouvernement de l'Érythrée mettra en œuvre la phase I du KIP et la phase II du PGEH de manière coordonnée afin d'éviter tout double emploi d'activités. L'annexe II présente un résumé de la mise en œuvre simultanée des activités menées dans le cadre du PGEH et du KIP.

### **VI. Recommandation**

47. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) D'approuver, en principe, la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) pour l'Érythrée pour la période 2025–2029, visant à réduire la consommation de HFC de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence nationale, pour un montant de 178 540 \$US, comprenant 90 230 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 11 730 \$US pour le PNUE, et 67 770 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 8 810 \$US pour l'ONUDI, étant entendu que cette approbation est donnée sans préjudice du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal relatif au traitement des cas de non-respect;
- b) De noter :
  - (i) Que le gouvernement de l'Érythrée mettra en place une interdiction d'importation des équipements de réfrigération domestiques et commerciaux autonomes à base de HFC d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2028, ainsi qu'une interdiction d'utilisation du HFC-23 dans les applications de réfrigération d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2029;
  - (ii) Qu'à l'achèvement du projet auprès de l'utilisateur final inclus dans la phase I du KIP, l'ONUDI présentera un rapport final sur la mise en œuvre de ce projet, comprenant les réductions de HFC et les gains d'efficacité énergétique réalisés, conformément à la décision 92/36 g);
- c) D'approuver le projet d'accord entre le gouvernement de l'Érythrée et le Comité exécutif relatif à la réduction de la consommation de HFC conformément à la phase I du KIP, figurant à l'annexe I du présent document; et
- d) D'approuver la première tranche de la phase I du KIP pour l'Érythrée et le plan de mise en œuvre correspondant, pour un montant de 101 596 \$US, comprenant 60 614 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 7 880 \$US pour le PNUE, et 29 294 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 3 808 \$US pour l'ONUDI.

## **Annexe I**

### **PROJET D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ÉRYTHRÉE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL SUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROFLUOROCARBONES AU TITRE DE LA PREMIÈRE PHASE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT DE KIGALI RELATIF AUX HFC**

**(Période : 2025–2029)**

#### **Objet**

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le Gouvernement de l'Érythrée (« le Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances de l'annexe F indiquées à l'Appendice 1-A (« Les substances ») à un niveau durable de 152 324 tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub> (éqCO<sub>2</sub>) d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2029, conformément au calendrier du Protocole de Montréal et aux dispositions de cet Accord.

2. Le Pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des substances de l'Annexe F indiquées à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A (« Cibles et financement ») de cet Accord, ainsi que dans le calendrier de réduction de toutes les substances de l'Annexe F au titre du Protocole de Montréal indiquées dans l'Appendice 1-A. Le Pays reconnaît que s'il accepte cet Accord et que le Comité exécutif respecte ses obligations de financement décrites au paragraphe 3, il écarte la possibilité de demander ou de recevoir un soutien financier supplémentaire du Fonds multilatéral pour toute consommation de substances de l'Annexe F qui dépasse les niveaux indiqués à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A en tant qu'étape finale de la réduction au titre de cet Accord pour toutes les substances précisées à l'Appendice 1-A.

3. Le Comité exécutif convient, en principe, d'accorder au Pays le financement indiqué à ligne 3.1 de l'Appendice 2-A si celui-ci respecte ses obligations énoncées dans le présent Accord. Le Comité exécutif versera le financement, en principe, aux réunions du Comité exécutif indiquées à l'Appendice 3-A (« Calendrier de financement approuvé »).

4. Le Pays accepte d'effectuer la mise en œuvre du présent Accord conformément à la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (« le Plan ») approuvé. Conformément au paragraphe 5 b) du présent Accord, le Pays acceptera une vérification indépendante du respect des limites de consommation annuelle des Substances, tel qu'elles figurent à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A du présent Accord. Cette vérification sera commandée par l'agence bilatérale ou d'exécution concernée.

#### **Conditions de décaissement du financement**

5. Le Comité exécutif n'accordera le financement prévu au calendrier de financement approuvé que si le Pays satisfait aux conditions suivantes au moins dix semaines avant la réunion visée du Comité exécutif indiquée dans le calendrier de financement approuvé :

- a) Le Pays a atteint les Cibles établies à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A pour toutes les années visées. Les années visées correspondent aux années suivant l'année pendant laquelle le présent Accord a été approuvé, sauf les années pour lesquelles aucun rapport de mise en œuvre du programme de pays n'est exigé à la date de la réunion du Comité exécutif à laquelle la demande de financement est soumise;
- b) Le respect des Cibles par le Pays a fait l'objet d'une vérification indépendante pour les années visées, à moins que le Comité exécutif décide qu'une telle vérification n'est pas requise;
- c) Le Pays a soumis un Rapport de mise en œuvre de la tranche selon le modèle fourni à

l'Appendice 4-A (« Modèle de Rapports et de Plans de mise en œuvre des tranches ») pour chaque année civile précédente; il a atteint un niveau important de la mise en œuvre des activités entreprises lors des tranches précédentes approuvées; et le taux de décaissement du financement disponible de la tranche déjà approuvée a dépassé les 20 pour cent;

- d) Le Pays a soumis un Plan de mise en œuvre de la tranche selon le modèle fourni à l'Appendice 4-A pour toutes les années civiles, y compris l'année à laquelle le calendrier de financement prévoit la soumission de la tranche suivante ou, dans le cas de la dernière tranche, jusqu'à l'achèvement de toutes les activités prévues.

### **Surveillance**

6. Le Pays exercera une surveillance rigoureuse de ses activités au titre du présent Accord. Les institutions mentionnées à l'Appendice 5-A (« Organismes de surveillance et rôles ») assureront le suivi de la mise en œuvre des activités des Plans de mise en œuvre des tranches précédentes et présenteront des rapports de cette surveillance conformément aux rôles et aux responsabilités indiqués dans le même appendice.

### **Souplesse dans la réaffectation des fonds**

7. Le Comité exécutif accorde au Pays la souplesse nécessaire pour réaffecter une partie ou la totalité des sommes approuvées, selon l'évolution de la situation, afin de réaliser la réduction la plus fluide possible de la consommation et l'élimination des substances de l'Annexe F indiquées à l'Appendice 1-A :

- a) Les réaffectations considérées comme des changements majeurs doivent être documentées à l'avance, soit dans un Plan de mise en œuvre de la tranche, comme prévu à l'alinéa 5 d) ci-dessus, ou en tant que révision d'un Plan de mise en œuvre de la tranche existant, remis dix semaines avant une réunion du Comité exécutif, pour approbation. Les changements majeurs concernent :
  - (i) Les questions possiblement liées aux règlements et politiques du Fonds multilatéral;
  - (ii) Des changements qui modifieraient une clause du présent Accord;
  - (iii) Des changements dans les niveaux annuels de financement accordés aux différentes agences bilatérales ou d'exécution pour les différentes tranches;
  - (iv) Le financement d'activités ne figurant pas dans le Plan de mise en œuvre de la tranche approuvé en cours, ou le retrait d'une activité du Plan de mise en œuvre de la tranche, dont le coût dépasse 30 pour cent du coût total de la dernière tranche approuvée;
  - (v) Des changements dans la technologie de remplacement, étant entendu que toute demande concernant un tel changement préciserait les surcoûts connexes, les conséquences possibles pour le climat et les différences dans le nombre de tonnes d'éq-CO<sub>2</sub> à éliminer, s'il y a lieu, et confirmerait que le Pays reconnaît que les économies possibles associées au changement de technologie réduiraient en conséquence le niveau de financement accordé en vertu de l'Accord;
- b) Les réaffectations ne représentant pas un changement majeur peuvent être intégrées dans le Plan de mise en œuvre de la tranche approuvé en cours à cette période et déclarées au Comité exécutif dans le prochain Rapport sur la mise en œuvre de la tranche;

- c) Toute somme restante détenue par les agences bilatérales ou d'exécution ou le Pays au titre du Plan sera restituée au Fonds multilatéral lors de l'achèvement de la dernière tranche prévue dans cet Accord.

8. Une attention particulière sera accordée à l'exécution des activités dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération prévues dans le Plan, notamment que le Pays se prévaudrait de la souplesse prévue à l'Accord pour combler des besoins spécifiques qui pourraient survenir au cours de la mise en œuvre du projet.

### **Agences bilatérales et d'exécution**

9. Le Pays convient d'assumer la responsabilité générale de la gestion et de la mise en œuvre du présent Accord et de toutes les activités qu'il entreprend ou qui sont entreprises en son nom afin de respecter ses obligations en vertu de cet Accord. Le PNUE a convenu d'être l'agence d'exécution principale (« Agence principale ») et l'ONUDI a accepté d'agir en qualité d'agence de coopération (« Agence de coopération ») sous la direction de l'Agence principale, pour tout ce qui a trait aux activités du Pays en vertu de cet Accord. Le Pays consent aussi aux évaluations pouvant être effectuées en vertu des programmes de travail de suivi et évaluation du Fonds multilatéral ou du programme d'évaluation de l'Agence principale et/ou de l'Agence de coopération participant à cet Accord.

10. L'Agence d'exécution principale réalisera une planification, une mise en œuvre et une remise coordonnées des rapports pour toutes les activités visées par cet Accord, comprenant, sans s'y limiter, la vérification indépendante en vertu de l'alinéa 5 b). L'Agence de coopération soutiendra l'Agence principale en exécutant le Plan sous la coordination générale de l'Agence principale. Les rôles de l'Agence principale et de l'Agence de coopération sont présentés respectivement à l'Appendice 6-A et à l'Appendice 6-B. Le Comité exécutif accepte, en principe, de verser à l'Agence principale et à l'Agence de coopération les coûts d'appui indiqués aux lignes 2.2 et 2.4 de l'Appendice 2-A.

### **Non-respect des Cibles de l'Accord**

11. Si, pour quelque raison que ce soit, le Pays ne respecte pas les Cibles d'élimination des substances de l'Annexe F indiquées à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A ou ne se conforme pas au présent Accord, le Pays reconnaît qu'il n'aura pas droit au Financement prévu au Calendrier de financement approuvé. Le financement sera restauré, au gré du Comité exécutif, conformément à un Calendrier de financement approuvé révisé déterminé par le Comité exécutif, après que le Pays ait eu démontré qu'il a respecté toutes les obligations qu'il avait à remplir avant de recevoir la prochaine tranche du financement selon le Calendrier de financement approuvé. Le Pays reconnaît que le Comité exécutif peut réduire le Financement des montants indiqués à l'Appendice 7 A (« Réduction du financement pour non-respect ») pour chaque kilogramme d'éq-CO<sub>2</sub> de réduction non réalisé au cours d'une année donnée. Le Comité exécutif discutera de chaque cas de non-respect du présent Accord et prendra des décisions en conséquence. Une fois les décisions prises, le cas précis de non-conformité à cet Accord ne fera pas obstacle au financement des futures tranches établi au paragraphe 5 ci-dessus.

12. Le Financement de cet Accord ne sera pas modifié en fonction des futures décisions du Comité exécutif pouvant avoir des conséquences sur le financement de tout autre projet pour le secteur de la consommation ou autre activité apparentée au Pays.

13. Le Pays se soumettra à toute demande raisonnable du Comité exécutif, ainsi que de l'Agence d'exécution principale et de l'Agence de coopération visant à faciliter la mise en œuvre du présent Accord. Plus particulièrement, il donnera à l'Agence d'exécution principale et à l'Agence de coopération accès aux renseignements nécessaires pour vérifier la conformité à cet Accord.

## Date d'achèvement

14. L'achèvement du Plan et de l'Accord qui s'y rapporte sera réalisé à la fin de l'année suivant la dernière année pour laquelle un niveau de consommation maximum autorisé a été défini dans l'Appendice 2-A. S'il reste encore des activités en cours lors de l'achèvement et que ces activités étaient prévues dans le dernier Plan de mise en œuvre de la tranche et ses révisions subséquentes en vertu de l'alinéa 5 d) et du paragraphe 7, l'achèvement du Plan sera reporté à la fin de l'année suivant la mise en œuvre des activités restantes. L'obligation de remise des rapports exigés aux alinéas 1 a), 1 b) et 1 d) de l'Appendice 4-A demeurera en vigueur jusqu'à l'achèvement du Plan, à moins que le Comité exécutif n'en décide autrement.

## Validité

15. Toutes les conditions mises de l'avant dans cet Accord ne sont fixées que dans le contexte du Protocole de Montréal et telles qu'elles sont précisées dans cet Accord. Tous les mots et expressions utilisés dans cet Accord ont le sens qui leur est accordé dans le Protocole de Montréal, à moins d'être définis dans les présentes.

16. Cet Accord ne peut être modifié ou résilié que par le consentement écrit du gouvernement du Pays et du Comité exécutif du Fonds multilatéral.

## APPENDICES

### APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

| Substances | Point de départ pour les réductions globales de la consommation (tonnes éqCO <sub>2</sub> ) |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| HFC        | s.o.                                                                                        |

### APPENDICE 2-A : CIBLES ET FINANCEMENT

| Ligne | Détails                                                                             | 2025                     | 2026    | 2027    | 2028    | 2029    | Total   |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1.1   | Calendrier de réduction des substances visées à l'annexe F du Protocole de Montréal | %                        | gel     | gel     | gel     | 10      | s.o.    |
|       |                                                                                     | Tonnes éqCO <sub>2</sub> | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 152 324 | s.o.    |
| 1.2   | Consommation totale maximale autorisée des substances visées à l'annexe F           | Réduction en %           | 0,0     | 0,0     | 0,0     | 10,0    | s.o.    |
|       |                                                                                     | Tonnes éqCO <sub>2</sub> | 169 249 | 169 249 | 169 249 | 152 324 | s.o.    |
| 2.1   | Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$US)                          | 60 614                   | 0       | 0       | 29 616  | 0       | 90 230  |
| 2.2   | Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)                                       | 7 880                    | 0       | 0       | 3 850   | 0       | 11 730  |
| 2.3   | Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)                     | 29 294                   | 0       | 0       | 38 476  | 0       | 67 770  |
| 2.4   | Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)                                   | 3 808                    | 0       | 0       | 5 002   | 0       | 8 810   |
| 3.1   | Financement total convenu (\$US)                                                    | 89 908                   | 0       | 0       | 68 092  | 0       | 158 000 |
| 3.2   | Coûts d'appui totaux (\$US)                                                         | 11 688                   | 0       | 0       | 8 852   | 0       | 20 540  |
| 3.3   | Coûts totaux convenus (\$US)                                                        | 101 596                  | 0       | 0       | 76 944  | 0       | 178 540 |

### **APPENDICE 3-A : CALENDRIER DE FINANCEMENT APPROUVÉ**

1. Le financement des futures tranches sera examiné aux fins d'approbation à la première réunion de l'année indiquée à l'Appendice 2-A.

### **APPENDICE 4-A : MODÈLE DE RAPPORTS ET PLANS DE MISE EN ŒUVRE DES TRANCHES**

1. La soumission des Rapports et Plans de mise en œuvre de chaque demande de tranche comprend quatre parties :

- a) Un exposé narratif comprenant les données par tranche, décrivant les progrès accomplis depuis le rapport précédent, reflétant la situation du Pays en ce qui concerne la réduction progressive des substances de l'Annexe F, la façon dont les différentes activités y ont contribué et leur lien d'interdépendance comprenant notamment, s'il y a lieu, les activités en lien avec l'efficacité énergétique approuvées dans le contexte de la réduction progressive des HFC en vertu de la décision 91/65. Le rapport doit fournir des données chiffrées de la réduction de la consommation de substances de l'Annexe F résultant directement de la mise en œuvre des activités, par substance, la technologie de remplacement utilisée et l'introduction connexe des substances de remplacement, afin que le Secrétariat puisse fournir au Comité exécutif l'information sur les changements qui en découlent sur les émissions relatives au climat. Ce rapport doit aussi mettre en lumière les réussites, les expériences et les défis. Le rapport doit aussi comprendre des informations quantitatives sur les activités mises en œuvre et mettre en évidence les réussites, les expériences et les difficultés rencontrées dans les différentes activités prévues dans le Plan, reflétant les changements dans les circonstances du Pays et offrant toute autre information pertinente. Le rapport doit aussi comprendre de l'information et la justification de tous les changements par rapport au(x) Plan(s) de mise en œuvre de la tranche déjà soumis, tels que les retards et le recours à la souplesse accordée pour la réaffectation des fonds au cours de la mise en œuvre de la tranche, comme prévu au paragraphe 7 de cet Accord, et autres changements;
- b) Un rapport de vérification indépendante des résultats du Plan et de la consommation des substances de l'Annexe F, conformément à l'alinéa 5 b) de l'Accord. À moins que le Comité exécutif n'en décide autrement, cette vérification doit accompagner chaque demande de tranche et devra comprendre la vérification de la consommation pour toutes les années pertinentes précisées à l'alinéa 5 a) de l'Accord, pour lesquelles le Comité exécutif n'a pas accusé réception du rapport de vérification;
- c) Une description écrite des activités qui seront entreprises pendant la période visée par la tranche demandée, comprenant des données quantitatives, en mettant en évidence les étapes de la mise en œuvre, la date d'achèvement et le lien d'interdépendance entre les activités, et en tenant compte des expériences et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des tranches antérieures; les données du Plan doivent être fournies par année civile. La description doit aussi comprendre un renvoi au Plan général et les progrès accomplis, ainsi que tout changement possible prévu au Plan général. La description doit aussi préciser et expliquer en détail ces changements par rapport au Plan général. La description des futures activités peut être transmise dans le même document que l'exposé narratif décrit à l'alinéa a) ci-dessus;
- d) Un sommaire analytique d'environ cinq paragraphes résumant l'information demandée aux alinéas 1 a) à 1 c), ci-dessus.

## **APPENDICE 5-A : INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE ET RÔLES**

1. Le service national de l'ozone relevant du Ministère des terres, de l'eau et de l'environnement sera chargée de superviser les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Plan.
2. Une surveillance sera effectuée pendant la mise en œuvre du Plan pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente; la coordination globale du projet; l'engagement et la coordination des parties prenantes; la mise en œuvre fluide des activités planifiées au titre des diverses tranches; la prestation de formations et autres résultats attendus; et la facilitation de la vérification de la consommation de HFC entreprise par l'agence d'exécution principale.
3. Le Ministère des Terres, de l'Eau et de l'Environnement du Pays sera responsable de la durabilité des objectifs de réduction de la consommation atteints grâce à l'Accord.

## **APPENDICE 6-A : RÔLE DE L'AGENCE D'EXÉCUTION PRINCIPALE**

1. L'Agence d'exécution principale sera responsable de tout un éventail d'activités dont, pour le moins :
  - a) Garantir l'efficacité et la vérification financière conformément au présent Accord et ses procédures et exigences internes spécifiques, mises de l'avant dans le Plan du Pays;
  - b) Aider le Pays à préparer les Rapports et Plans de mise en œuvre de la tranche, conformément à l'Appendice 4-A;
  - c) Présenter au Comité exécutif un rapport de vérification indépendante indiquant que les Cibles ont été atteintes et que les activités de tranche connexes ont été menées à terme, comme indiqué dans le Plan de mise en œuvre de la tranche, conformément à l'Appendice 4 A;
  - d) Veiller à ce que les expériences et les progrès soient inclus dans les mises à jour du Plan général et dans les futurs Plans de mise en œuvre de la tranche, conformément à l'alinéa 1 c) de l'Appendice 4-A;
  - e) Respecter les obligations de remise de Rapports et Plans de mise en œuvre de la tranche et du Plan général y compris les activités mises en œuvre par l'Agence de coopération, comme indiqué à l'Appendice 4-A, aux fins de proposition au Comité exécutif;
  - f) Dans l'éventualité où la dernière tranche de financement est demandée un an ou plusieurs années avant la dernière année pour laquelle une cible de consommation a été établie, les Rapports annuels de mise en œuvre de la tranche et, s'il y a lieu, les rapports de vérification de la phase en cours du Plan ne devront être remis que lorsque toutes les activités prévues seront achevées et que les cibles de consommation de HFC auront été atteintes;
  - g) Veiller à ce que les examens techniques soient réalisés par les experts techniques indépendants;
  - h) Réaliser les missions de surveillance requises;
  - i) Garantir l'existence d'un mécanisme de financement permettant l'application efficace et transparente du Plan de mise en œuvre de la tranche et la transmission de données exactes;
  - j) Coordonner les activités de l'Agence de coopération tout en veillant à ce que les activités se déroulent dans l'ordre;

- k) En cas de réduction de financement pour non-respect, conformément au paragraphe 11 de l'Accord, déterminer, en consultation avec le Pays et l'Agence de coopération, l'application des réductions aux différents postes budgétaires et au financement de l'Agence principale et de chaque Agence de coopération;
- l) Veiller à ce que les décaissements faits au Pays reposent sur des indicateurs;
- m) Offrir de l'assistance pour les politiques, la gestion et le soutien technique au besoin;
- n) Atteindre un consensus avec l'Agence de coopération concernant la planification, la coordination et l'établissement des rapports nécessaires afin de faciliter la mise en œuvre du Plan; et
- o) Décaisser les sommes au Pays et aux entreprises participantes au moment opportun, pour réaliser les activités en lien avec le projet.

2. Après avoir consulté le Pays et tenu compte des points de vue exprimés, l'Agence d'exécution principale sélectionnera une entité indépendante et lui confiera le mandat de réaliser les vérifications des résultats du Plan et de la consommation des substances de l'Annexe F indiquées à l'Appendice 1-A, conformément à l'alinéa 5 b) de l'Accord et à l'alinéa 1 b) de l'Appendice 4-A.

#### **APPENDICE 6-B : RÔLE DES AGENCES DE COOPÉRATION**

1. L'Agence de coopération est responsable de tout un éventail d'activités. Ces activités sont précisées dans le Plan, et comprennent pour le moins :

- a) Offrir de l'assistance pour l'élaboration de politiques générales, si nécessaire;
- b) Aider le Pays à mettre en œuvre et à évaluer les activités financées par l'Agence de coopération, et consulter l'Agence principale afin d'assurer le déroulement des activités dans l'ordre et de manière coordonnée;
- c) Remettre des rapports de ces activités à l'Agence principale, afin de les inclure dans les rapports consolidés, conformément à l'Appendice 4-A;
- d) Atteindre un consensus avec l'Agence principale concernant la planification, la coordination et l'établissement des rapports nécessaires afin de faciliter la mise en œuvre du Plan.

#### **APPENDICE 7-A : RÉDUCTIONS DU FINANCEMENT POUR NON-RESPECT DES CIBLES DE L'ACCORD**

1. Conformément au paragraphe 11 de l'Accord, le financement fourni peut être réduit de 7,00 \$US/tonne d'éq-CO<sub>2</sub> de consommation en sus du niveau défini à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A pour chaque année où la Cible indiquée à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A n'a pas été atteinte, étant entendu que la réduction totale du financement ne dépassera pas le niveau de financement demandé pour la tranche. Des mesures supplémentaires pourraient être appliquées si le non-respect persiste pour deux années de suite. Dans l'éventualité où le non-respect par le Pays est le résultat de commerce illicite, la réduction du financement ne s'appliquera pas si les substances réglementées faisant l'objet du commerce illicite ont été saisies et ensuite confisquées, détruites, exportées ou retournées au pays d'origine.

# Annex II

## SIMULTANEOUS IMPLEMENTATION OF THE HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN AND THE KIGALI HFC IMPLEMENTATION PLAN IN ERITREA

| Category of activity                                                                                                                                                                                                     | HPMP – stage II                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 | KIP – stage I                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                 | HPMP+KIP<br>combined cost<br>(US \$) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                          | Activity                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Cost<br>(US \$) | Activity                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Cost<br>(US \$) |                                      |
| Legislative and regulatory measures                                                                                                                                                                                      | Implementation and maintenance of the licensing and quota system; update of current ODS regulations to include HFCs in the import licensing system as of 1 January 2024, and to ban imports of HCFCs (except for the servicing tail) as of 1 January 2030; adoption of the 2022 Harmonized Commodity Description and Coding System (HS 2022) as of 1 January 2024 | 25,000          | - Support the NOO to enforce and monitor the national HFC quota system; update licensing to include quota distribution for refrigerant importers<br>- Draft MOUs with key stakeholders<br>- Establish and enforce legislations requiring commercial and industrial RAC operators to have appropriately sized in-house refrigerant recovery equipment<br>- Development of regulations to ban the use of high-GWP HFC refrigerants in domestic and stand-alone commercial refrigeration by 1 January 2028 and to ban the use of HFC-23 in marine refrigeration by 1 January 2029. | 25,100          | 50,100                               |
| Enforcement of HFC controls                                                                                                                                                                                              | Training of 200 customs and other law enforcers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 50,000          | Training of 110 customs officers on the updated curriculum                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6,100           | 60,100                               |
|                                                                                                                                                                                                                          | Experts to review the customs training manual                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 15,000          | Update and revise the customs training program to incorporate new Harmonized System (HS) codes, low-GWP refrigerants and HFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10,100          | 21,100                               |
|                                                                                                                                                                                                                          | Facilitate border dialogues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 15,000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                 | 15,000                               |
| Development and implementation of national standards in the RAC sector for safe use of energy-efficient low-GWP technologies<br><br>Promotion of Green Procurement of RAC technologies in public and private institution | - Develop technical standards in the RAC servicing sector to incorporate energy efficiency and safety consideration related to the use of Low GWP technologies in the country<br>- Develop a green procurement plan for RAC systems                                                                                                                               | 30,000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                 | 30,000                               |
|                                                                                                                                                                                                                          | Capacity-building workshop for standards officers, environmental inspectors and other relevant stakeholders on the enforcement of the technical standards in RAC sector                                                                                                                                                                                           | 20,000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                 | 20,000                               |
|                                                                                                                                                                                                                          | Conduct capacity-building training workshop for procurement officers aimed at promoting                                                                                                                                                                                                                                                                           | 20,000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                 | 20,000                               |

|                                                    | HPMP – stage II                                                                                                                                                                        |                 | KIP – stage I                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                 | HPMP+KIP<br>combined cost<br>(US \$) |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Category of activity                               | Activity                                                                                                                                                                               | Cost<br>(US \$) | Activity                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cost<br>(US \$) |                                      |
|                                                    | procurement of environmentally friendly technologies                                                                                                                                   |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |                                      |
| RAC certification scheme                           | -Setting-up of the certification program for the RAC servicing sector and revision of refrigeration training curricula<br>- Organize the certification process for trained technicians | 40,000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 | 40,000                               |
| Strengthening the capacity of RAC technicians      | Conduct six technicians training workshops on good refrigeration servicing practices (150 technicians trained)                                                                         | 50,000          | - Organise two gender inclusive training for RAC technicians and students at the established Centre of Excellence on new efficient RAC technologies using low-GWP refrigerants.<br>- Upgrade the training curricula for RAC vocational/technical institutes to incorporate HFCs and low-GWP refrigerants<br>- Awareness creation among RAC importers, distributors, retailers of refrigerant and equipment, and marine operators about HFCs, low-GWP refrigerants, and the Kigali Implementation Plan (KIP). Awareness on quota/licensing regime will be discussed | 27,000          | 77,000                               |
| Strengthen the Refrigeration Association           | Strengthen the Refrigeration Association through training on administering certification scheme and codes of conduct                                                                   | 10,000          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 | 10,000                               |
| Capacity building in the MAC and marine subsectors |                                                                                                                                                                                        |                 | - Awareness-raising in the MAC subsector on HFC-134a, HFOs and quota/licensing regime<br>- Training of MAC technicians on good servicing practice for using HFCs<br>- Assessment of readiness for the MAC subsector to transition to the use of HFO refrigerants<br>- Support training needs of MAC technicians based on recommendations from the HFO readiness assessment<br>-Assessment of the marine subsector by data collection on vessel type, size, age, technologies used, available technologies and training needs                                       | 23,900          | 23,900                               |
|                                                    |                                                                                                                                                                                        |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |                                      |

|                                                                                | HPMP – stage II                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                 | KIP – stage I                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                 | HPMP+KIP<br>combined cost<br>(US \$) |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Category of activity                                                           | Activity                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Cost<br>(US \$) | Activity                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Cost<br>(US \$) |                                      |
| Strengthening the centres of excellence and technical assistance               | - Technical assistance on business model for refrigerant recovery/re-use infrastructure<br>- Procurement and distribution of complementary tools and equipment for 3 Centres of excellence<br>- Procurement and distribution of refrigerant identifiers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 105,000         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 | 105,000                              |
| Establishment of a recycling and reclamation centre                            | - Establishment of one reclaim centre and capacity building of experts for operational of the reclaim                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 110,000         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 | 110,000                              |
| Pilot demonstration projects in commercial refrigeration sector                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                 | - Demonstration project for R-290 monoblocs at existing cold store , including identifying beneficiary, procurement, installation, commissioning and training<br>- Two workshops on safety requirements<br>- Awareness-raising in commercial refrigeration regarding the R-290 monobloc initiative<br>- Monitor and report on the performance of R-290 monobloc and R-404A commercial refrigeration systems<br>- Dissemination of results | 50,000          | 50,000                               |
| Coordination and monitoring                                                    | - Project monitoring support and coordination                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 50,000          | - Project monitoring support and coordination                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 15,800          | 65,800                               |
| Activities to maintain energy efficiency in the refrigeration servicing sector | - Conduct a national survey to identify administrative and regulatory challenges in promoting energy-efficient and low-GWP technologies<br>- Update customs training materials and conduct one workshop for 30 customs officers<br>- Update technician training materials and hold two workshops (30 participants each) for RAC trainers and technicians<br>- Prepare awareness materials and conduct one information session for 50 technical experts<br>- Develop awareness videos and infographics for consumers on refrigerants' GWP values, energy efficiency labelling, and associated environmental and cost benefits | 100,000         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 | 100,000                              |

|                      | HPMP – stage II                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 | KIP – stage I |                 | HPMP+KIP<br>combined cost<br>(US \$) |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|--------------------------------------|
| Category of activity | Activity                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Cost<br>(US \$) | Activity      | Cost<br>(US \$) |                                      |
|                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduct one session with 15 RACHP equipment importers to explain national labelling requirements and the benefits of importing energy-efficient products</li> <li>- Conduct a survey of at least 1,000 households to evaluate awareness and barriers to adopting energy-efficient and low-GWP appliances. Results will inform future labelling programme improvements</li> </ul> |                 |               |                 |                                      |
| <b>Total</b>         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>640,000</b>  | <b>Total</b>  |                 | <b>158,000</b>                       |
|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                 |               |                 | <b>798,000</b>                       |